



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Direction  
de l'administration générale  
et de la modernisation des services

Division des affaires financières

DAF2  
Bureau des emplois  
et de la masse salariale  
39-43, quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 35 51  
Télécopie : 01 44 38 35 95

Services d'informations  
du public :  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Le directeur de l'administration générale et de la  
modernisation des services

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi

Messieurs les directeurs des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi

Monsieur le directeur de la cohésion sociale, du travail,  
de l'emploi et de la population de St Pierre-et-  
Miquelon

Paris, le **3 FEV. 2011**

Objet : Effectifs de référence régionaux 2011

PJ : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, la ventilation régionale des effectifs de référence 2011 sur le périmètre du programme 155.

La construction de ces effectifs de référence est marquée par la contrainte forte de la réduction de l'emploi public à laquelle tous les services sont appelés à contribuer.

Malgré ce cadrage budgétaire strict, le choix a été fait de préserver les ressources des DIRECCTE et DIECCTE en effectifs de catégorie A et de catégorie B. Concrètement, les effectifs de référence 2011 pour ces deux catégories sont globalement arrêtés au même niveau que celui des effectifs réels présents au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de cet effectif de référence, il vous appartient de déterminer vos priorités de postes vacants à pourvoir.

A cet égard, vous noterez que le PMDIT, plan pluri annuel portant sur la période 2006-2010, est désormais achevé dans son volet relatif à l'évolution des effectifs. Tous les postes ont été attribués. L'affectation au 1<sup>er</sup> janvier d'agents de catégorie B issus des concours -contrôleurs du travail et secrétaires administratifs- est venue compléter le dispositif. Il vous appartient désormais de continuer à faire vivre ce plan dans le cadre des objectifs fixés par le programme 111.

.../...

En revanche, la diminution des effectifs de la catégorie C est importante.

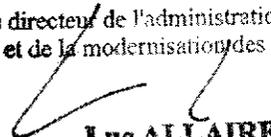
En effet, outre la mesure générale de réduction des emplois, la situation des effectifs de la catégorie C dans les DIRECCTE et DIECCTE est impactée par les surnombres dus au retour des agents précédemment en poste dans les « MDPH », ainsi que par le déficit de départs vers les CSP Chorus régionaux.

Cependant, les effets de cette diminution devront être atténués par l'application des mesures de mutualisation des fonctions support et de rationalisation des procédures décidées dans le cadre du 2<sup>ème</sup> volet de la RGPP.

Par ailleurs, je vous informe que les perspectives d'utilisation du plafond d'emplois pour 2011 rendent nécessaire une régulation des crédits de vacation.

A cet effet, les enveloppes de vacation pour 2011 sont réduites de 50 % par rapport au niveau qui vous a été alloué en 2010. Vous serez destinataires d'une notification d'attribution de cette enveloppe qui vous en précisera les modalités.

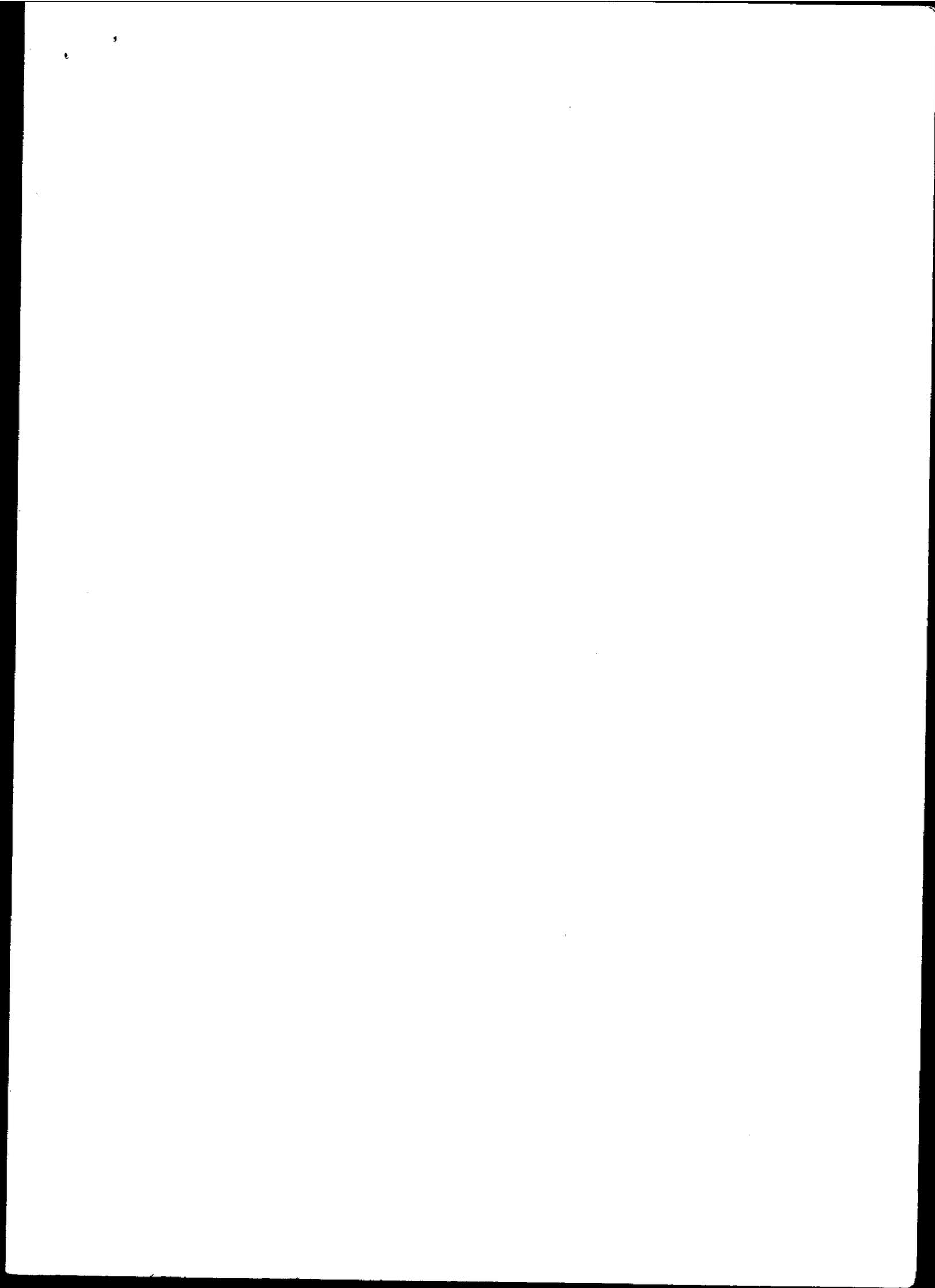
Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services

  
Luc ALLAIRE

Copies : SG, DGP, DGT, DGEFP, DARES

## EFFECTIFS DE REFERENCE REGIONAUX 2011

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
REGIONS	Eff. de réf. 2011	Eff. de réf. 2011	Eff. de réf. 2011	Eff. de réf. 2011
ALSACE	73	105	79	257
AQUITAINE	121	175	121	417
AUVERGNE	72	83	59	214
BOURGOGNE	80	105	76	261
BRETAGNE	111	163	120	394
CENTRE	111	146	107	364
CHAMPAGNE	73	89	69	231
CORSE	37	34	23	94
FRANCHE COMTE	67	77	57	201
ILE DE FRANCE	416	698	531	1 645
LANGUEDOC ROUSSILLON	106	133	96	335
LIMOUSIN	51	50	41	142
LORRAINE	94	123	101	318
MIDI PYRENEES	123	167	122	412
NORD	155	214	179	548
BASSE NORMANDIE	71	92	64	227
HAUTE NORMANDIE	78	107	80	265
PAYS DE LOIRE	136	194	141	471
PICARDIE	79	107	79	265
POITOU CHARENTES	83	101	84	268
PACA	178	244	197	619
RHONE ALPES	226	337	252	815
GUADELOUPE	30	28	22	80
MARTINIQUE	22	31	20	73
GUYANE	19	17	15	51
REUNION	32	48	30	110
St-Pierre et Miquelon	2	4	3	9
MAYOTTE	11	12	19	42
<b>Total</b>	<b>2 657</b>	<b>3 684</b>	<b>2 787</b>	<b>9 128</b>



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville



Direction  
de l'administration générale  
et de la modernisation des services

Division des moyens  
des services  
39-43, quai André-Citroën  
75902 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 37 52  
Télécopie : 01 44 38 39 88

Site Internet  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Le directeur de l'administration générale et de la  
modernisation des services

à

Messieurs les directeurs régionaux des  
Entreprises, de la Concurrence et de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi

Madame et messieurs les directeurs régionaux du  
travail, de l'emploi et de la formation  
professionnelle

Messieurs les directeurs du travail, de l'emploi et  
de la formation professionnelle des départements  
et collectivités d'outre-mer

Affaire suivie par : Régine LESOURANT / Grégoire FREREJACQUES  
Mél : [regine.lescourant@dagemo.travail.gouv.fr](mailto:regine.lescourant@dagemo.travail.gouv.fr)

Objet : Effectifs de référence régionaux 2010

Référence : BAT 2010/

PJ : Répartition des effectifs de référence régionaux 2010

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, la ventilation régionale des effectifs de référence 2010, périmètre « Travail / Emploi » (Programme 155).

La détermination du niveau des effectifs régionaux en 2010 est gouvernée par deux éléments :

- La réalisation du dernier volet du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail (4<sup>ème</sup> tranche du PMDIT)
- La prise en compte de la forte diminution des emplois de catégorie C consécutive au gel des emplois au titre de la compensation des postes vacants dans les « MDPH ».

Je tiens, sur ces différents points, à vous apporter les précisions suivantes :

> **Réalisation du volet 2010 du PMDIT**

Compte tenu du travail de redécoupage des sections, récemment effectué à l'occasion de la fusion des services d'inspection du travail, et du contexte de stabilisation des effectifs de référence, le volet 2010 du PMDIT correspond à un ajustement des organisations actuelles.

Il comporte 160 postes (dont 150 postes d'agents de contrôle et 10 postes de contractuels).

La répartition des postes<sup>1</sup> de cette dernière tranche du plan, déterminé en lien avec la direction générale du travail, vise à poursuivre l'harmonisation de la répartition des moyens de contrôle sur le territoire national, initiée en 2009.

En ce qui concerne les postes de catégories A, dont l'effectif de référence est maintenu au niveau de 2009, les créations au titre du PMDIT 2010 sont de 30. Ces postes seront prioritairement pourvus par l'affectation des recrutements à venir et, par conséquent, sans diminuer les effectifs affectés en 2009 sur les champs travail et emploi.

Un effort particulier est consacré aux postes de contrôleurs du travail (120 postes) afin de tenir compte du développement des petites entreprises et de l'orientation de la politique du travail dans le sens de l'effectivité du droit dans ces entreprises.

La moitié des postes de contrôleurs (60 au niveau national) résulte d'une création nette d'emploi au niveau régional. Vous trouverez dans le tableau de notification ci-joint, le détail de ces créations par région. Compte tenu de la disponibilité de la ressource, ces 60 postes seront mis en réserve au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Ils pourront être ouverts à la mutation à compter du mois de septembre puis proposés aux lauréats du concours organisé au titre de 2010.

Le reste des postes de contrôleurs sera pourvu par redéploiement interne en profitant notamment de l'arrivée des lauréats du concours de secrétaire administratif. Ces redéploiements, de même que pour les catégories A, devront être effectués sur une durée maximale de 2 ans, en équilibrant les contributions entre les domaines support, emploi et travail (hors contrôle).

L'ensemble de ces postes de la dernière tranche du PMDIT ne seront définitivement alloués qu'après validation, par la DGT et la DAGEMO, des projets régionaux intégrant ces moyens supplémentaires. Les modalités d'élaboration de vos projets vous seront précisées dans les prochains jours par la DGT.

➤ **Impact des postes non pourvus dans les « MDPH » sur la réduction des effectifs de référence de catégorie C**

La répartition de la baisse des effectifs de catégorie C s'effectue au prorata des postes « MDPH » non pourvus, constatés lors de la mise en œuvre de la compensation exceptionnelle 2009.

En effet, les postes actuellement vacants, du fait d'un retour des agents dans les services, sont de fait en surnombre dans vos services. La compensation de ces vacances en 2010, programmée en loi de finances, nécessite de garantir la soutenabilité de cette charge sur le programme 155 dans l'attente d'une solution durable aux difficultés actuelles rencontrées par les GIP.

  
Le directeur de l'Administration Générale  
et de la modernisation des Services  
Le Directeur de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services

<sup>1</sup> : Le critère de répartition est le nombre de salariés par agents de contrôle : les régions où l'on évalue qu'en moyenne, chaque agent contrôle plus de 7000 salariés sont prioritairement concernées.

## EFFECTIFS DE REFERENCE REGIONAUX 2010

REGIONS	Catégorie A		Catégorie B			Catégorie C		Total A B C
	Eff. de réf. 2010	dont PMDT 2010	Eff. de réf. 2010	dont PMDT 2010	à l'exception de PMDT 2010	Eff. de réf. 2010	Pour mémoire, valeurs à modifier dans les constantes	
ALSACE	73	2	109	4	2	91	1	273
AQUITAINE	122	3	180	10	5	136	16	438
AUVERGNE	72	0	86	0	0	66	9	224
BOURGOGNE	80	1	108	4	2	89	6	277
BRETAGNE	112	0	168	0	0	137	4	417
CENTRE	112	0	151	3	2	120	18	383
CHAMPAGNE	73	1	92	4	2	81	2	246
CORSE	37	0	35	0	0	25	3	97
FRANCHE COMTE	67	0	79	0	0	65	4	211
ILE DE FRANCE	418	12	727	54	27	591	22	1736
LANGUEDOC ROUSSILLON	106	2	138	4	2	108	17	352
LIMOUSIN	51	0	52	0	0	47	3	150
LORRAINE	94	0	127	0	0	113	2	334
MIDI PYRENEES	124	0	174	3	2	137	16	435
NORD	156	0	222	0	0	206	7	584
BASSE NORMANDIE	71	0	93	0	0	77	7	241
HAUTE NORMANDIE	78	0	110	2	1	92	5	280
PAYS DE LOIRE	137	2	200	4	2	156	13	493
PICARDIE	79	0	110	0	0	91	9	280
POITOU CHARENTES	83	0	105	0	0	95	0	284
PACA	179	2	254	7	3	220	8	653
RHONE ALPES	227	5	349	21	10	281	19	857
GUADELOUPE	30	0	29	0	0	25	0	84
MARTINIQUE	22	0	32	0	0	22	1	76
GUYANE	19	0	17	0	0	17	0	53
REUNION	32	0	49	0	0	33	3	114
St-Pierre et Miquelon	2	0	4	0	0	3	0	9
MAYOTTE	11	0	11	0	0	0	0	22
<b>Total</b>	<b>2667</b>	<b>30</b>	<b>3811</b>	<b>120</b>	<b>60</b>	<b>3125</b>	<b>190</b>	<b>9603</b>

## EFFECTIFS DE REFERENCE REGIONAUX 2009

L'effectif de référence se définit comme l'effectif à atteindre en fin d'année (calculé en ETPR, équivalent temps plein rémunéré). Cet effectif plafond est attribué au niveau régional par catégories A, B et C.

Eff. de réf. notifié	2009						2009		2009 total
REGIONS	Eff. de réf. 2009	dont PMDIT 2009	dont fusion inspection	Eff. de réf. 2009	dont PMDIT 2009	dont fusion inspection	Eff. de réf. 2009	dont fusion inspection	Eff. de réf. 2009 total
ALSACE	73	3	6	107	5	10	90	6	270
AUVERGNE	72	0	7	86	1	9	73	4	231
BRETAGNE	112	7	15	167	10	15	140	13	419
CHAMPAGNE	73	0	10	90	1	10	82	12	245
FRANCHE COMTE	67	1	6	79	1	6	68	7	214
LANGUEDOC ROUSSILLON	106	4	14	136	4	15	125	11	367
LORRAINE	94	2 + 1 ing. de prév.	8	127	2	10	115	12	336
NORD	156	2 + 1 ing. de prév.	10	222	3	12	213	14	591
HAUTE NORMANDIE	78	1	6	109	2	10	95	6	282
PICARDIE	79	2	6	110	2	8	100	11	289
PACA	179	4 + 1 ing. de prév.	17	250	7	18	227	17	656
GUADELOUPE	30	1	2	29	0	1	25	1	84
GUYANE	19	1	1	17	0	2	17	0	53
ST-PIERRE et MIQUELON	2	0	0	4	0	0	3	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>2663</b>	<b>67</b>	<b>239</b>	<b>3748</b>	<b>100</b>	<b>293</b>	<b>3285</b>	<b>283</b>	<b>9696</b>